



La taxe de retard injuste..!

Par **CPARK**, le **13/03/2019** à **17:42**

Bonjour, rn rnAujourd'hui j'ai reçu un SMS qui dit que mon titre de séjour est prêt à récupérer. rnDans le contenu, il me dit aussi que je dois régler le taxe en montant de 180 euros. rnCela m'a jamais arrivé depuis que j'habite en France et donc j'ai demandé a l'accueil de préfecture d'Annecy et il m'a répondu que c'est la taxe de retard. rn rnAlors je vous explique comment ça s'est fait. rn rnAu fait, j'ai visité la préfecture avant la date d'expiration de mon titre de séjour. rnMais je n'ai pas pu déposer mon dossier au même jour car il y avait un petit manque de dossier. rnJ'ai demandé à l'employée s'il y aura la taxe de retard si je reviens quelques jours après la date d'expiration, elle m'a conseillé de revenir en me rassurant qu'il n'y aura pas de taxe de retard si je reviens dans une semaine après la date d'expiration. rnEn plus j'ai eu le même conseil à la dernière fois pour la demande d'une renouvellement. rnDonc je suis revenu quatre jours après la date d'expiration et mon dossier a été déposé quatre jours de retard officiellement. rnSi elle m'a répondu qu'il y aura le taxe de retard, je pouvais revisiter avant la date d'expiration de mon titre de séjour car j'avais du temps. rn rnJ'ai expliqué tout ça à l'accueil cet après-midi mais j'ai reçu q'une réponse que je dois régler ce taxe et il n'y a pas de moyen d'y échapper. rnJe lui ai demandé si je pourrai parler avec l'employée qui m'a donnée le conseil mais il a refusé. rnIl m'a répondu qu'elle s'est trompée et je dois payer 180 euros à cause de ça. rnSi c'est le cas, pourquoi dois-je régler 180 euros pour sa faute..? rn rnCe n'est pas logique !!! rn rnEn plus, j'ai une amie qui m'a accompagnée pour sa renouvellement de titre de séjour, elle a eu la même situation comme moi, manque de dossier. Et donc elle a fait une visite après la date d'expiration comme mon cas mais elle a reçu sa nouvelle carte sans payant la taxe de retard !!! rn rnJe vais essayer de revisiter la préfecture pour en discuter mais je voudrais avoir le conseil de votre part. rn rnJe vous remercie en avance, rnBien cordialement.

Par **morobar**, le **14/03/2019** à **08:55**

Bonjour,
Vos allégations quant à l'erreur du personnel de la préfecture ne sont que des "bla-bla", ce n'est pas la mise en doute de votre parole qui est en cause, mais le respect de la procédure.
Toute la documentation évoque des délais moyens d'instruction et des conseils de délais d'action en terme de renouvellement.
Mais rien ne vous empêche de demander la remise gracieuse de cette taxe, en expliquant que vous avez compris que "aucune taxe ne sera appliquée pour quelques jours..." surtout pour la production d'un document manquant à la remise du dossier, plutôt que de rejeter purement et simplement, sans preuve, la faute sur le personnel de la Préfecture.